

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 854**20 août 2003****SOMMAIRE**

Abbey Re S.A., Luxembourg	40961	Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	40963
Abbey Re S.A., Luxembourg	40961	Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	40963
Agimarque Troyes, S.à r.l., Luxembourg	40973	(Théo) Hary, S.à r.l., Luxembourg	40969
Alderamin Holding S.A., Luxembourg	40951	HS Lux S.A., Luxembourg	40968
Amfico, S.à r.l., Luxembourg	40950	Interactive Development S.A., Luxembourg	40955
AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg	40959	International Industries S.A.	40969
AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg	40959	Interpolis Luxembourg S.A., Luxembourg	40951
AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg	40959	Iris Securities S.A., Luxembourg	40954
AP Portland 6, S.à r.l., Luxembourg	40988	Isomax Castellum Investment A.G., Luxembourg-Kirchberg	40954
AP Portland 6, S.à r.l., Luxembourg	40988	Kent International S.A., Luxembourg	40953
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	40960	Ladyfox S.A., Luxembourg	40957
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	40960	Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Luxembourg	40963
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	40960	Lukos S.A., Luxembourg	40971
BAG Participations Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40962	Maifren Holding S.A., Luxembourg	40962
BIL RE S.A., Luxembourg	40952	Manfrotto S.A., Luxembourg	40971
Big Wave S.A., Luxembourg	40967	Mia Real Estate S.A., Luxembourg	40971
Big Wave S.A., Luxembourg	40967	Mize Hamsebe S.A., Luxembourg	40968
Big Wave S.A., Luxembourg	40967	Nero S.A.H., Esch-sur-Alzette	40946
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	40962	Nero S.A.H., Esch-sur-Alzette	40946
CARPINTEX S.A.H., Carpets and International Textiles	40954	Netfi S.A., Luxembourg	40958
Caixa Management Luxembourg S.A., Luxembourg	40964	Neutral Holding S.A., Luxembourg	40971
Cofiva S.A., Luxembourg	40957	Performance Invest S.A., Luxembourg	40952
Cottex S.A., Remich	40977	PROGENTEC Société Européenne de Technologies Biomédicales Holding S.A., Luxembourg	40950
Cottex S.A., Remich	40977	PROGENTEC Société Européenne de Technologies Biomédicales Holding S.A., Luxembourg	40950
CR Firenze Gestion Internationale S.A., Luxembourg	40967	Recherche Médicale Distribution S.A., Bereldange	40985
Darnett Soparfi S.A., Luxembourg	40953	Recherche Médicale Distribution S.A., Bereldange	40985
Dextra Holding S.A., Luxembourg	40972	Recherche Médicale Distribution S.A., Bereldange	40985
Dextra Holding S.A., Luxembourg	40973	Rolac S.A.H., Luxembourg	40961
Erakis Holding S.A., Luxembourg	40951	S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.A.H., Strassen	40955
Finance Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	40978		
General Insurance Agency Frank Kok, S.à r.l., Luxembourg	40953		
Gestion RTA S.A.H., Senningerberg	40947		
Global Capital Group S.A.H., Luxembourg	40948		
Grayling Holding, S.à r.l., Luxembourg	40950		
Greenfin Holding S.A., Luxembourg	40947		

SAB Soparfin S.A., Luxembourg	40962	Swedimmo S.A., Luxembourg	40970
Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg	40966	Swiss Life Asset Management S.A., Strassen	40969
Sanpaolo WM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI Wealth Management Luxembourg, Luxembourg	40967	T. W. Logistics S.A., Bereldange	40982
SCI 68, rue de Bonnevoie, Luxembourg	40964	Tatung International Corporation S.A., Luxembourg	40989
Scope S.A., Luxembourg	40977	Taxalo S.A.H., Luxembourg	40961
Seamar S.A., Luxembourg-Kirchberg	40954	Trade Clean S.A., Luxembourg	40970
Signature Pictures International S.A., Luxembourg	40986	UNICORP, Universal Luxembourg Corporation S.A.H., Luxembourg	40956
Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	40955	UNICORP, Universal Luxembourg Corporation S.A.H., Luxembourg	40956
Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	40958	Verneuil S.A., Luxembourg	40970
Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	40958	Video Remota, S.à r.l., Luxembourg	40946
SNCT, S.à r.l., Société Nationale de Contrôle Technique, Sandweiler	40966	Vivamust S.A., Luxembourg	40989
Société Commerciale Industrielle Internationale, S.à r.l., Luxembourg	40956	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg	40949
Société Immobilière Laurentine S.A., Luxembourg	40952	Willi Investissements S.A., Luxembourg	40970
SP Immobilière S.A., Luxembourg	40968	Zambon Advance Luxembourg S.A., Münsbach	40992
Spareplan S.A.H., Luxembourg	40957	Zambon Advance Luxembourg S.A., Münsbach	40992
Sucota Real Estate S.A., Luxembourg	40971	Zuma S.A., Luxembourg	40969

NERO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 63.439.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(042569.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

NERO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 63.439.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(042576.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

VIDEO REMOTA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxemburg B 91.811.

Aufgrund des Artikels 4.4 der Satzung ist jedem der beiden Geschäftsführer, Herrn Cornelius Martin Bechtel und Herrn Jean Fell, Einzelvertretungsberechtigung erteilt worden.

Luxemburg, den 9. Juli 2003.

Für die gleichlautende Mitteilung

Für VIDEO REMOTA, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043004.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(042808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 46.442.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GESTION RTA S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Senningerberg, 1A, rue Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.442, constituée suivant acte notarié du 26 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 26 février 1994, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.040 du 21 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société en liquidation.
- 2.- Nomination du liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société GESTION RTA S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Pedro Casquinho, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, vol. 877, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(043446.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

**GLOBAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. COLLECT INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.767.

L'an deux mille trois, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLECT INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 74, Val Ste Croix, R. C. S. Luxembourg section B numéro 82.767, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1.243 du 28 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela d'Amore, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nathalie Depoorter, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon du régime fiscal d'une société de participations financières et adoption du statut d'une société holding en modifiant l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2.- Changement de la dénomination de la société en GLOBAL CAPITAL GROUP S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société de participations financières et d'adopter le statut d'une société holding régie par la loi du 31 juillet 1929.

La prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de cette décision est fixée au 1^{er} juillet 2003.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GLOBAL CAPITAL GROUP S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL CAPITAL GROUP S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Seddio, M. d'Amore, N. Depoorter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2003, vol. 523, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2003.

J. Seckler.

(043431.3/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.324.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 juin 2002 à 15.00 heures à Luxembourg
Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Bernard Baruch Vulfs, Paul Mousel et Jean Quintus pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

Président de l'Assemblée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042635.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AMFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.299.

Suite à la cession des parts sociales de la catégorie B, en date du 18 juillet 2003, les associés seront dorénavant:
- BEHEER- EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ PEVOMA B.V.: 208.205 (deux cent huit mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires de catégorie A

- RABO MERCHANT BANK N.V.: 200.040 (deux cent mille quarante) parts sociales ordinaires de catégorie B

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. / P. Robat

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06693. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042548.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GRAYLING HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 9.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 86.839.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants tenue en date du 3 juillet 2003

- Il est porté à la connaissance de tous que le 29 juillet 2002, la société LOVETT OVERSEAS S.A. est devenue propriétaire de la totalité des parts sociales de la société, savoir 10 parts sociales.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02584. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042579.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**PROGENTEC SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BIOMEDICALES HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

Pour PROGENTEC S.A.

Signature

(043059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**PROGENTEC SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BIOMEDICALES HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

Pour PROGENTEC S.A.

Signature

(043066.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ERAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042593.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042596.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

INTERPOLIS S.A.

E. van Rossum / A. Bijl

General Manager / Manager

(042551.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042600.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE LAURENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 83.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042602.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BIL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.937.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 mars 2002

6. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., est reconduit en tant que Réviseur indépendant de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

R. Paridaens

Financial Controller

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042656.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

KENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042607.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

DARNETT SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2003

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042610.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GENERAL INSURANCE AGENCY FRANK KOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

F. Kok.

(042550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SEAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.737.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2003 que les administrateurs sortants, M. Dario Colombo, avec adresse professionnelle au Via San Salvatore 10, CH 6902 Lugano-Paradiso, Mme Annie Sweetenham et M. Gérard Muller, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, CHESTER CLARK LTD, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG06008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042618.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ISOMAX CASTELLUM INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.721.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2003 que le mandat des administrateurs sortants, M. Edmond D. Krecké, demeurant aux 15-17, route de Grundhof, L-6315 Beaufort, M. Gérard Muller, et M. Marc Schmit, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG06006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042621.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CARPINTEX S.A., CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 novembre 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes et de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 30 septembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042641.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

IRIS SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS SECURITIES
Signatures

(042927.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 avril 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

- Le mandat du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle période de un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042649.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.023.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 juin 2002 à 9.30 heures à Luxembourg
Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus, Paul Mousel et Koen Lozie pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme
INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042653.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE SERVICES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Boland et Joeri Steeman est renouvelé pour une période de 6 ans.
- Monsieur Karl Louarn, demeurant 6, rue Pierre Weydert à Fentange, est appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Rudi Lemeer, dont le mandat est arrivé à échéance.

- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 18, rue Louvigny à Luxembourg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l., dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Karl Louarn

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Strassen, le 25 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme
K. Louarn / J. Steeman
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043016.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.131.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 octobre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et Eric Berg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042661.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.131.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement

le 16 juin 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Berg de son poste d'administrateur, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en remplacement:

* COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

- L'Assemblée acte la décision de Monsieur Noël Didier de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Commissaire aux Comptes, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

* Monsieur Pierre Schill, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042658.3/1172/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 34.338.

En date du 11 juillet 2003, le gérant technique et le gérant administratif de la SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société à L-1750 Luxembourg, 108, avenue Victor Hugo, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

A. Benatti / K. Mangin

Gérant technique / Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042835.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LADYFOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 avril 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes, de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042664.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.216.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 avril 2003 à 15.00 heures à Luxembourg
Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme
SPAREPLAN S.A.H.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042666.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

COFIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Gianluca Vacchi, administrateur de sociétés, demeurant 10, via Romitino, Castenaso à Bolgone, Italie.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- M. Luca Poggi demeurant via Luca Ghini, 14 à Bologne, Italie

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043050.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

NETFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.336.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 juin 2002 à 10.00 heures à Luxembourg
Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie et Paul Mousel, et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

NETFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042669.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 9 avril 2002 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale accepte les démissions de Messieurs André Angelsberg, Claude Hoffmann et Norbert Lang de leur poste d'Administrateur, les remercie pour leur précieuse collaboration et nomme en remplacement:

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach,

* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole,

* COSAFIN, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

- Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle période de un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042694.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.961.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mai 2003

Résolution

A l'unanimité le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042682.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.179.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 10, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: USD 5.690,55.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042780.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.179.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de AP PORTLAND 10, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042782.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.179.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 10, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: USD 3.415,31.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042785.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.178.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de AP PORTLAND 9, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042792.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.178.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 9, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: USD 6.032,86.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042793.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.178.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 9, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: USD 3.415,31.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042794.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

TAXALO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.974.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue

le vendredi 21 mars 2003 à 15.15 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042672.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ABBEY RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 59.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour la Société
R. Paridaens
Financial Controller

(042677.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ABBEY RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 59.828.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 28 mai 2003

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.
3. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an.
4. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une période d'un an.

Pour le Conseil d'Administration
R. Paridaens
Financial Controller

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042685.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ROLAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MAIFREN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.618.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 8 avril 2003 que Monsieur Georges Deitz, Avocat, demeurant à L-3254 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042971.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SAB SOPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 67.856.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2003, que Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire, en remplacement de FIDEI Révision, S.à r.l., démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042973.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BAG PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 93.398.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance tenu en date du 30 juin 2003, que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042980.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 46.996.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(042811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.935.

Avec effet au 10 février 2003, le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05885. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042993.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.935.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- M. Jeremy Henry Moore Newsum, chartered surveyor, né le 4 avril 1955 à GB-Lincoln, demeurant à GB-Londres W1K 3PJ, 70, Grosvenor Street, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

- M. Stephen Cowen, investment director, né le 12 septembre 1965 à GB-Little Hampton, demeurant à F-75017 Paris, 24, rue Léon Jost (en remplacement de M. Ralph William Hayward, démissionnaire).

- M. Michael Mc Donald, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1948 à GB-Manchester, demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg (en remplacement de M. Donald Murray, démissionnaire).

- M. Guillermo Wakonigg Figueras, corporate financier, né le 25 mars 1956 à E-Madrid, demeurant à E-28046 Madrid, 31 1^o, Paseo de la Castellana, administrateur-délégué.

- M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à F-Tours, demeurant à F-75007 Paris, 3, rue de la Bienfaisance.

- M. Choy Soon Chua, senior investment officer, né le 11 février 1961 à Singapore, demeurant à GB-Londres EC2N 1H7, 3, Old Broad Street, 8th Floor.

- M. Kwok Wai Keong, regional manager, né le 25 avril 1950 à Singapore, demeurant à U.S.A.-C.A. 94065-Rodwood City, 255 Shoreline Drive, Suite 600.

- M. Neil Leslie Jones, chartered surveyor, né le 5 février 1966 à GB-Poole, demeurant à F-75007 Paris, 28, avenue Duquesne.

Commissaire aux comptes

La société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 67.895, avec siège à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05882. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042996.3/528/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(043083.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CAIXA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.810.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 juin 2003, enregistré à Mersch, le 4 juillet 2003, au Volume 424, Folio 86, Case 2,

que la société anonyme CAIXA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 2 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 54 du 18 février 1992,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(043108.3/242/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SCI 68, RUE DE BONNEVOIE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

STATUTS

En date du 14 juillet 2003, se sont réunies les parties suivantes:

- le sieur Georges Krieger, demeurant à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume,
- la S.C.I. RESIDENCES EHLINGER, établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, représentée par son gérant,

lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination S.C.I. 68, RUE DE BONNEVOIE.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de 30 années.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à EUR 1.000,- divisé en 100 parts de EUR 10,- qui sont réparties de la manière suivante:

- la S.C.I. RESIDENCES EHLINGER, (cinquante parts sociales)	50
- le sieur Georges Krieger, (cinquante parts sociales).....	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 6. Un droit de préemption mutuel est créé au profit de chacun des associés lors de la vente par un co-associé de ses parts sociales. Le prix à verser sera le prix du marché à la date de la cession.

Art. 7.

- a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- b) Les parts sont incessibles à des tiers, sauf le droit de préemption prévu au point c), sinon un accord de tous les associés de céder les parts à un tiers.
- c) Un droit de préemption est créé au profit d'une personne désignée par un associé pour les parts que le co-associé souhaite céder.
- d) La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légitimes de l'associé décédé.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une et même personne.

Art. 11. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne peut participer.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises seront prises à l'unanimité.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à l'unanimité.

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le ou les gérants pourront convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à l'unanimité des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants peuvent substituer dans leurs pouvoirs toute personne, même non associée.

La société sera valablement engagée par la signature d'un gérant, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de cette substitution.

Pour le cas où plus d'un gérant serait désigné par l'assemblée des actionnaires, chaque gérant pourra agir seul pour tout acte ou engagement d'une valeur inférieure à EUR 5.000,-.

Sans préjudice de l'alinéa 2 de l'article 13 des présents statuts, le ou les gérants pourront renoncer à tout droit de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir à toute mainlevée, avec ou sans constatation de paiement, passer tout acte de crédit à accorder à la société avec tout institut de crédit, consentir toute promesse d'hypothèque ou affectation hypothécaire sur les biens sociaux.

Toutefois, si le tiers a connaissance que ces décisions du gérant devront être préalablement accordées par l'assemblée générale des associés, la société ne sera pas valablement engagée par les actes du ou des gérants.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayant-droits ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

Art. 19. Les articles 1830 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application par tout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

S.C.I. RESIDENCES EHLINGER / -

E. Ehlinger / G. Krieger

Gérante / -

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants:

1) le sieur Georges Krieger, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume,

2) la dame Eliane Ehlinger, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich. Chacun des gérants est habilité à agir seul pour le compte de la S.C.I. pour tout acte ou engagement d'une valeur inférieure ou égale à EUR 5.000,-.

La présente assemblée donne mandat express à Monsieur Georges Krieger pour procéder seul à toutes les opérations nécessaires pour l'ouverture de comptes bancaires au nom de la S.C.I. 68, RUE DE BONNEVOIE.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-1620 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

S.C.I. RESIDENCES EHLINGER / -

Signature / G. Krieger

Le Gérant / -

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043197.3/000/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SNCT, S.à r.l., SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, Société à responsabilité limitée, (anc. STATION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR VEHICULES AUTOMOTEURS).

Siège social: Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 6.795.

Constituée le 14 mars 1964 suivant acte reçu par M^e Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 37 du 14 mai 1964, modifiée pardevant M^e Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement dudit notaire Glaesener, en date du 14 juin 1965, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 août 1965, modifiée par le même notaire Glaesener en date du 7 août 1971, acte publié au Mémorial C n° 182 du 13 décembre 1971, modifiée pardevant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 239 du 20 août 1985, modifiée pardevant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée pardevant le même notaire Gérard Lecuit, en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée pardevant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 3 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 227 du 7 mai 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 juin 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002, modifiée pardevant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1321 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AEG07343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, en abrégé SNCT, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signatures

(043302.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 18.498.

Il résulte du procès-verbal du 4 mars 2003, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration constate que le mandat conféré à PricewaterhouseCoopers (Luxembourg), pour le contrôle des documents comptables annuels de la Banque, vient à échéance et décide de procéder à son renouvellement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration confie le mandat de Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2003 à la société PricewaterhouseCoopers (Luxembourg), aux conditions reprises dans l'hypothèse A de leur dernière proposition d'honoraires revue dans leur lettre datée du 26 mars 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043022.3/043/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.417.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043024.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.536.

Il résulte du procès-verbal du 4 mars 2003, que le Conseil d'Administration a pris entre la résolution suivante:

Septième résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société et du fonds Sanpaolo International Fund, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2003 suivant sa proposition d'honoraire datée du 14 février 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043020.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BIG WAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.644.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

S. Benamor.

(042733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BIG WAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.644.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

S. Benamor.

(042732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BIG WAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.644.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

S. Benamor.

(042731.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SP IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.753.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mars 2003, que l'Assemblée a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution

Le mandat de tous les Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de reconduire leur mandat pour un terme de 1 (un) an.

Les mandats des Administrateurs ainsi reconduits, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Septième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de reconduire son mandat pour un terme de un an, conformément à l'estimation d'honoraires de PricewaterhouseCoopers du 21.02.2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043026.3/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MIZE HAMSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 27.213.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2002

L'assemblée générale a décidé:

- D'accepter la démission de Madame Susan Redelaar et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat et de nommer Monsieur Maurice Houssa en son remplacement. Son mandat prendra fin en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043032.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

HS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 80.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Marc-Olivier Bosshardt, ingénieur, demeurant à Paris (France)

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043053.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.599.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2003

L'Assemblée Générale Annuelle décide de nommer comme délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat: Monsieur Stephan Heitz, Manager, demeurant à Brusbergstrasse 73, CH-8053 Zurich.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de: PricewaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

SFS MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043034.3/1682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.603.

EXTRAIT

- MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043049.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

THEO HARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.016.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée de l'associé unique du 17 juin 2003

Est renommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Théo Hary, demeurant professionnellement 100, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043052.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ZUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 86.934.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(042818.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

TRADE CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 51.820.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 12 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043055.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

WILLI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 82.856.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Dermine
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est STUDIO COMMERCIALE E FIDUCIARIO MICHELE ROMERIO avec siège social à Carabella, 6582 Pianezzo.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043081.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SWEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 58.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Signature.

(042840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

VERNEUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.197.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(043001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

40971

LUKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.279.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de la société vous informent que Monsieur Mario Zarattini, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, est décédé le 23 mai 2003.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042906.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.151.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de la société vous informent que Monsieur Mario Zarattini, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, est décédé le 23 mai 2003.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042911.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MIA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(043002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SUCOTA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.675.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(043003.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MANFROTTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(043006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

DEXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.135.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DEXTRA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 340 du 12 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** En cas de cession par un actionnaire de tout ou partie des actions qu'il détient, les coactionnaires disposeront d'un droit de préemption proportionnel à leur participation.»

3. Suppression du dernier alinéa de l'article 7 des statuts relatif au comité de direction.

4. Décharge aux membres du comité de direction pour l'exercice de leurs mandats.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** En cas de cession par un actionnaire de tout ou partie des actions qu'il détient, les coactionnaires disposeront d'un droit de préemption proportionnel à leur participation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 7 des statuts relatif au comité de direction.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge à tous les membres du comité de direction pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison des présentes, est estimé à sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Braquet, D. Sana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

G. Lecuit.

(042951.2/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

DEXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

G. Lecuit.

(042953.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AGIMARQUE TROYES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.661.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the ninth day of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AGIMARQUE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, here represented by Mr Hugo Neuman, private employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 8, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AGIMARQUE TROYES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers, at least one of them being a manager class A.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

AGIMARQUE, S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Manager Class A:

- Mr Armin Kirchner, company director, born in Jutphaas, the Netherlands, on December 29, 1967, professionally residing at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Managers Class B:

- Mr Joel Hammer, chief financial officer, born in New York, USA, on January 30, 1961, professionally residing at One Chase Manhattan Plaza, 57th floor, New York, NY 10005, USA, manager B;

- Mrs Caryn Lombardi, vice-president, born in New York, USA, on March 31, 1970, professionally residing at One Chase Manhattan Plaza, 57th floor, New York, NY, 10005, USA, manager B;

- Mr Jeremy Hussey, chief financial officer, born in Ilford, United Kingdom, on May 28, 1970, professionally residing at 58 Fenchurch Street, EC3M 4AB London, UK, manager B;

The Company will be validly bound the joint signature of any two Managers, at least one of them being a Manager class A.

2) The address of the corporation is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AGIMARQUE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Hugo Neuman, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: AGIMARQUE TROYES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont un doit être un gérant de classe A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

AGIMARQUE, S.à r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de classe A:

- Monsieur Armin Kirchner, directeur de sociétés, né à Jutphaas, Pays-Bas, le 29 décembre 1967, demeurant professionnellement à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Gérants de classe B:

- Monsieur Joel Hammer, chief financial officer, né à New York, Etats-Unis, le 30 janvier 1961, demeurant professionnellement à One Chase Manhattan Plaza, 57th floor, New York, NY 10005, Etats-Unis;

- Madame Caryn Lombardi, vice-président, née à New York, Etats-Unis, le 31 mars 1970, Etats-Unis, demeurant professionnellement à One Chase Manhattan Plaza, 57th floor, New York, NY 10005, Etats-Unis;

- Monsieur Jeremy Hussey, chief financial officer, né à Ilford, Royaume-Uni, le 28 mai 1970, demeurant professionnellement à 58, Fenchurch Street, EC3M 4AB, Londres, Royaume-Uni;

La société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, dont un doit être un Gérant de classe A.

2) L'adresse de la Société est fixée à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Neuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 139S, fol. 75, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

G. Lecuit.

(043488.3/220/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SCOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.298.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 26 juin 2003 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B)
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042752.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

COTTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 70.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(042561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

COTTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 70.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(042585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.663.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twentieth day of June.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.852,

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.765,

both here represented by Mrs Deborah Buffone, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of two proxies given on June 17, 2003,
which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme holding under the name of FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million one hundred thousand euro (1,100,000.- EUR) represented by eleven thousand (11,000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signa-

ture in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of June at 3 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto, as well as the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, five thousand and five hundred shares	5,500
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, five thousand and five hundred shares	5,500
Total: eleven thousand shares	11,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million one hundred thousand euro (1,100,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately thirteen thousand euro (13,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

- Mr Claude Beffort, private employee, born in Luxembourg, on March 20, 1962, residing at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;

- Mr Christian Tailleux, General Director, born in Metz (France) on May 17, 1967, residing at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;

- Mr Patrice Fabre, private employee, born in Bar-le-Duc (France) on April 21, 1960, residing at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3.- Has been appointed statutory auditor:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, under the name of EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.699.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.852;

2) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765;

toutes deux ici représentées par Madame Deborah Buffone, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 17 juin 2003,

lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCE INVEST LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cinq mille cinq cents actions	5.500
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cinq mille cinq cents actions.	5.500
Total: onze mille actions	11.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ treize mille euros (13.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude Beffort, employé privé, né à Luxembourg, le 20 mars 1962, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- Monsieur Christian Tailleur, Directeur Général, né à Metz le 17 mai 1967, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- Monsieur Patrice Fabre, employé privé, né à Bar-le-Duc le 21 avril 1960, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, dénommée précédemment EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.699.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Buffone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 139S, fol. 41, case 8. – Reçu 11.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

G. Lecuit.

(043492.3/220/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

T. W. LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R. C. Luxembourg B 94.662.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BUREAU FOR FOREIGN ECONOMIC DEVELOPMENT S.A., en abrégé BFED, une société de droit luxembourgeois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro R. C. B 86.815 et dont le siège social est situé 12, rue Adolphe Weis, L-7260 Bérelange, Grand-Duché du Luxembourg, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Didier t'Kint, résident professionnellement 12, rue Adolphe Weis, L-7260 Bérelange, Grand-Duché du Luxembourg;

2. CLAMAX INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro R. C. B 64.186 et dont le siège social est situé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Roberto Seddio, employé privé, né à Turin (Italie) le 30 juillet 1970, demeurant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 3 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de T.W. LOGISTICS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de: (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

La société pourra également procéder à tout investissement mobilier ou immobilier à l'exclusion de toute activité de marchands de biens.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, commerciale, industrielle et mobilière, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR. 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, dénommés «Administrateur(s) de Classe A» et «Administrateur(s) de Classe B», actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer

des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un Administrateur de Classe A, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. BUREAU FOR FOREIGN ECONOMIC DEVELOPMENT S.A., en abrégé BFED:	1 action
2. CLAMAX INVESTMENT S.A.:	999 actions
Total:	1.000 actions

Les parties déclarent que le capital a été libéré à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de Classe A:

- Monsieur Didier Paul Jacques t'Kint, ingénieur commercial, né à Ixelles (Belgique) le 18 septembre 1953, résidant professionnellement 12, rue Adolphe Weis, L-7260 Béréldange, Grand-Duché du Luxembourg,

Administrateurs de Classe B:

- Monsieur Alain François Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, résidant à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

- Monsieur Fabio Mazzoni, employé privé, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, résidant à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un Administrateur de Classe A, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des statuts.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à 12, rue Adolphe Weis, L-7260 Béréldange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. t'Kint, R. Seddio, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

G. Lecuit.

(043490.3/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

RECHERCHE MEDICALE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 66.242.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

RECHERCHE MEDICALE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 66.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043445.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

RECHERCHE MEDICALE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 66.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043450.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SIGNATURE PICTURES INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.
H. R. Luxemburg B 94.655.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Jan Fantl, Filmproduzent, wohnhaft in D-40219 Düsseldorf, Jürgenplatz, 34, (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Dame Simone Simon Mayné, Buchhalterin, beruflich wohnhaft in D-50672 Köln, Brüsselerstrasse 89-93, (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Herr Jean Bernard Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft zu L-2146 Luxemburg, 51-53, rue de Merl. hier vertreten durch Dame Nathalie Freitas, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-1533 Luxemburg, 12, rue des Forains, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von den Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung SIGNATURE PICTURES INTERNATIONAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Finanzierung, die Herstellung und die Verwertung von Filmproduktionen, sowie der Handel mit Rechten und Lizenzen in den Bereichen des Films, Fernsehens, DVD und Video.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei und dreissig tausend Euro (32.000,- EUR) und ist eingeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten in allen Umständen durch die obligatorische und umgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstands-ministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechters statt am 5. Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Jan Fantl, Filmproduzent, wohnhaft in D-40219 Düsseldorf, Jürgenplatz, 34, (Bundesrepublik Deutschland), sechzehn Aktien,	16
2.- Herr Jean Bernard Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft zu L-2146 Luxemburg, 51-53, rue de Merl, drei hundert vier Aktien,	304
Total: drei hundert zwanzig Aktien,	320

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwei und dreissig tausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Jan Fantl, Filmproduzent, geboren in Prag, (Tschechische Republik), am 11. Juni 1954, wohnhaft in D-40219 Düsseldorf, Jürgenplatz, 34, (Bundesrepublik Deutschland);
 - b) Herr Moshe Diamant, Filmproduzent, geboren in Ulm, (Bundesrepublik Deutschland), am 13. Dezember 1946, wohnhaft in CA-91302, Hidden Hills, 5370, Whitman Road, (Vereinigte Staaten von Amerika);
 - c) Herr Rudy Cohen, Filmproduzent, geboren in Bulgarien, am 15. Dezember 1945, wohnhaft in CA-91316 Enano, 17644 Ranchost, (Vereinigte Staaten von Amerika);
 - d) Herr Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, geboren zu Luxemburg, am 5. März 1953, wohnhaft in L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Jean Vandeworde, Buchhalter, geboren in Semappes, (Belgien), am 14. Dezember 1942, wohnhaft zu L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.

6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Jean Zeimet, vorgeannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Simon Mayné, N. Freitas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2003, vol. 524, fol. 12, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. Juli 2003.

J. Seckler.

(043415.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

AP PORTLAND 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.498.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de AP PORTLAND 6, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Perte à reporter: USD 5.961,36.

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042798.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 13.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.498.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la société qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé de AP PORTLAND 6, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042799.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 18.668.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on 10th June, 2003 at the registered office
The meeting reelected GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg as Auditor of the Company for a new statutory period of one year.

Translation in French - Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
qui s'est tenue en date du 10 juin 2003 au siège social*

L'Assemblée réélit GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Certified true extract

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Director / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042755.3/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

VIVAMUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 94.652.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Chriqui, expert-comptable, demeurant au 6, rue Bautain, F-67000 Strasbourg, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 mai 2003.

2.- Monsieur Jacques Ohnouna, chirurgien-dentiste, demeurant au 28, avenue Schutzenberger, F-67000 Strasbourg, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 mai 2003.

3.- Monsieur Raphaël Ehrlich, cadre supérieur, demeurant au 9, rue du Général Rapp, F-67000 Strasbourg, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 mai 2003.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur, resteront annexées aux présentes pour soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: VIVAMUST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de patrimoine mobilier et immobilier.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel Chriqui, prénommé, quatre cent vingt-cinq actions	425
2.- Monsieur Jacques Ohnouna, prénommé, quatre cent vingt-cinq actions	425
3.- Monsieur Raphaël Ehrlich, prénommé, cent cinquante actions.	150
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Michel Chriqui, expert-comptable, demeurant au 6, rue Bautain, F-67000 Strasbourg.
- 2.- Monsieur Jacques Ohnouna, chirurgien-dentiste, demeurant au 28, avenue Schutzenberger, F-67000 Strasbourg,
- 3.- Monsieur Raphaël Ehrlich, cadre supérieur, demeurant au 9, rue du Général Rapp, F-67000 Strasbourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Chriqui, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2007.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2005.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003, vol. 877, fol. 49, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(043408.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.724.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 25 juillet 2003.

ERNST & YOUNG

Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

(043478.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.724.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2002 de la société mère de droit italien ZAMBON GROUP S.p.A. ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 25 juillet 2003.

ERNST & YOUNG

Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

(043482.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.
